

# [ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES]

CAPD CAPN CTA CTM : 4 VOTES QUI RENFORCENT LA FSU ET LE SNUipp

## > CAPD : Commission Administrative

### Paritaire Départementale



	SNUippFSU	FO	UNSA	SUD
Voix	684	275	267	110
%	51.20	20.58	19.99	8.23
Sièges	6	2	2	0

Vos nouveaux élus vous remercient tous et toutes pour la confiance que vous avez renouvelée envers l'équipe du SNUippFSU37 qui obtient la majorité absolue dans la nouvelle configuration de la CAPD qui passe à 10 sièges (au lieu de 7 en raison d'une modification des règles). Nous savons - et pour cause - que cela n'a pas été facile lors de cette période de vote avec seulement 47% de votants.

## SNUipp-FSU37 6 élus avec plus de 51% des votes

SE/unsa 2 élus - SNUdi/fo 2 élus - SUD éduc 0 élu

### CAPD

Mouvement, Promotion,  
Hors classe, formation  
Congés, Temps partiel  
Allègement de service

...

Avec 6 élus sur 10 à la CAPD 37, le SNUipp (avec une majorité absolue) renforce son poids notamment face à l'administration.



Marie CHANTREAU dir mat  
PREVERT CHINON



Paul AGARD adj. élém  
Blotterie JOUE LESTOURS



Christine GAUDIN  
dir mat Bert TOURS



Christine GULLON adj.  
élém. NAZELLES NEGRON



Jacques ROBERT  
poste E Bernard Pasteur  
TOURS



Simon DELAS TRS mat  
Courier ST PIERRE



Pascal HURBAULT  
Dir élém RABELAIS  
TOURS



Véronique KLEIN  
Adj élém TRUYES



Baptiste GALBRUN  
TRBD



Elise VEYRET  
Adj mat DUHAMEL TOURS



Christophe PERCHER dir.  
élém. TAUXIGNY



Jérôme QUIRGO  
Segpa STE MAURE

### LES SIÈGES CAPD DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS DE L'ACADEMIE ORLEANS TOURS

	CHER	INDRE	LOIR ET CHER	LOIRET	EURE ET LOIRE
SNUIPP	4	1	7	4	6
SE	3	4	0	5	1
SUD	0	0	0	0	0
FO	0	0	0	0	0
SGEN	0	0	0	1	0

**LE SNUipp EST MAJORITAIRE  
DANS 79 DÉPARTEMENTS  
ET A DES ELUS DANS TOUS LES AUTRES.**

### CAPD ET CAPN : DES CHANGEMENTS POUR LA HORS CLASSE

Le SNUipp-FSU a toujours eu la volonté d'être présent dans toutes les élections dans tous les corps et grades couvrant son champ de syndicalisation.

Un siège est donc réservé en CAPD pour les questions qui touchent la Hors Classe tant sur les règles collectives que sur des dossiers individuels.

Jacques ROBERT occupera ce siège à la CAPD 37 mais aussi à la CAPN.

Pour toute opération de gestion de carrière et disciplinaire concernant les PEHC, la CAPD doit se réunir en formation restreinte, c'est à dire uniquement le PEHC qui disposera des informations et documents préparatoires. Cela concerne le passage à la hors classe, les promotions d'échelon dans la hors classe (automatique), la notation, le détachement et les commissions disciplinaires. Pour ces dernières, le suppléant siège avec voix délibérative.

# > CTA : Comité Technique Académique

Inscrits	35 881
Votants	14 987
Exprimés	14 264

	FSU	UNSA	SGEN	FO	SUD	CGT	SNALC
Voix	6 273	4 025	1 147	1 025	768	601	425
%	43,97	28,22	8,04	7,18	5,39	4,22	2,98
Sièges	6	3	1	0	0	0	0



Pour la FSU de l'Académie Orléans-Tours, ces résultats constituent un très grand encouragement à poursuivre et amplifier son action au sein de chacun de nos 6 départements. Avec pratiquement 44 % des suffrages exprimés, la FSU est placée très nettement en tête et obtient 6 sièges (sur les 10), lui donnant ainsi une majorité absolue. Ce sont donc 12 représentants du personnel (6 titulaires et 6 suppléants) issus de la liste présentée par la FSU qui auront la responsabilité de siéger dans le futur Comité Technique Académique (CTA) de l'Académie Orléans-Tours.

**Les 12 élus de la FSU :** Stéphane RICORDEAU, Emmanuelle KRAEMER, Christian GUERIN, Véronique MERCY, Paul AGARD, Marie LEMIALE, Gilles PELLEGRINI, Sophie GRENON, Jean-Luc CADOUX, Christophe MAYAM, Sylvie MOREAU, Sylvie GUIFFES.

## CTA : Comité Technique Académique

Il est la déclinaison au niveau académique du CT ministériel et est chargé des mêmes questions. Le CTA se réunira pour les grandes orientations de la politique académique du recteur comme la gestion des effectifs dans les établissements, la répartition des personnels dans les départements, l'échelonnement indiciaire, les méthodes de travail, l'orientation indemnitaire, la formation professionnelle, la DHG... Son champ de compétence est donc beaucoup plus large que les anciens CTPA (Comités Techniques Paritaires Académiques) qui n'abordaient pas les conditions de travail ou les indemnités par exemple.

Le CTA est le Comité Technique de proximité de référence, ce qui signifie qu'il prend le pas sur le CTSD...

Pour notre académie, la FSU a 6 élus, l'Unsa 3 élus, le SGEN 1 élu et FO et SUD 0 élus.



RICORDEAU Stéphane SNUipp Professeur des Ecoles Titulaire Mobile école Jules Ferry Blois 41



KRAEMER Emmanuelle SNES Professeur certifié Collège André Chêne - Fleury Les Aubrais 45



GUERIN Christian SNEP Professeur EPS Collège Gaston Couté - Voves 28



MERCY Véronique SNES Professeur certifié Lycée Jacques Monod - St Jean de Braye 45



AGARD Paul SNUipp Professeur des Ecoles Ecole élémentaire Blotterie - Joué lès Tours 37



LEMALE Marie SNICS Infirmière Lycée Descartes - Tours 37



PELLEGRINI Gilles SNUEP Professeur de lycée professionnel LP Château Blanc - Chalotte sur Loing 45



GRENON Sophie SNUipp Professeur des Ecoles Dir. Ecole Elémentaire - Cluis 36



CADOUX Jean-Luc SNASUB Agent comptable (ADAENES) - LP du Bâtiment Jean de Berry - Bourges 18



MAYAM Christophe SNUEP Professeur de lycée professionnel SEP du lycée Edouard Vaillant - Vierzon 18



MOREAU Sylvie SNES Professeur certifié Collège Léonard de Vinci - Tours 37



GUIFFES Sylvie SNUAS-FP Assistante du service social en faveur des élèves. IA. Tours 37



# > CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

Inscrits : 342 693    Votants : 140 546    Exprimés : 138 639

	SNUipp-fsu	SE UNSA	SNUDI-FO	Sgen-CFDT	SUD éduc.	UN-SEN-	SNE-CSE	SCEN-RAC-	UDAS	STC	@venir-écoles
<b>Voix</b>	<b>66 706</b>	35 076	12 997	9 278	7071	2812	1741	1147	734	592	485
<b>%</b>	<b>48,11</b>	25,30	9,37	6,69	5,10	2,03	1,26	0,83	0,53	0,43	0,35

**CAPN**  
Permutations  
détachement

...  
Le SNUippFSU est majoritaire dans 79 départements et a des élus dans tous. Il peut donc suivre vos dossiers notamment de changement de département.

## CTM : Comité Technique Ministériel.

Le CTM sera une instance consultative pour toutes les questions touchant l'organisation du travail au sein des services de l'Education Nationale : fonctionnement de l'administration, gestion des emplois, statuts, conditions de travail, incidence des nouvelles technologies ou méthodes de travail sur les personnels, politique indemnitaire, formation des personnels, parité, égalité et lutte contre les discriminations.

## CTSD : Comité Technique "Spécial" Départemental

Il est la déclinaison au niveau départemental du CT ministériel et du CTA. Il est présidé par l'IA et composé de l'administration et des représentants du personnel. Il aura en charge les mêmes questions que le CTA mais au niveau départemental...

## CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Le CDEN se réunit en présence du Préfet, du Président du Conseil Général et des fédérations de parents d'élèves pour discuter des ouvertures et fermetures d'écoles et collèges. **Le CAEN** est le même type d'instance mais au niveau académique.

# > CTM : Comité Technique Minsitériel

Pour la première fois les personnels étaient amenés à élire directement leurs représentants aux comités techniques. Ce vote définit la représentativité des organisations syndicales.

Avec 40,62% des voix la FSU confirme sa place de première fédération de l'Education nationale très loin devant la seconde organisation.

Les choix ministériels ont pourtant rendu ces élections difficiles par des modalités complexes et par de nombreux dysfonctionnements dans la procédure informatique.

De plus, plusieurs dizaines de milliers de personnels ont même été empêchés de voter. Ceci entraîne une baisse de participation de plus de 20 points. Une des conséquences en est la baisse de l'Education nationale dans la représentativité au sein de la Fonction publique de l'Etat. **La FSU remercie les personnels qui lui font confiance et poursuivra avec eux son action pour le développement et l'amélioration du système éducatif dans le cadre de son action pour l'ensemble des services publics.**

	FSU	UNSA	FO	SGEN-CFDT	CGT	SUD-éduc.
<b>Voix</b>	141 914	72 397	35 245	34 907	22 598	20 241
<b>%</b>	40,62	20,72	10,09	9,99	6,47	5,79
<b>sièges</b>	7	4	1	1	1	1

## Déviage du taux de participation

La chute du taux de participation au vote concernant les élections professionnelles dans le premier degré marque une situation historique dont le ministère porte l'entière responsabilité.

Pour le SNUipp-FSU, le ministère de l'éducation nationale n'a cessé de multiplier les entraves à la mise en œuvre du vote électronique. Le raccourcissement de la période de vote de trois à une semaine, dénoncé depuis des mois, n'a pas favorisé l'expression des personnels. De graves dysfonctionnements ont privé de leurs droits plusieurs milliers d'entre eux, sans qu'aucune solution ne soit apportée à quelque niveau que ce soit : identifiants indispensables pour voter non parvenus, électeurs non inscrits sur la liste électorale, bugs informatiques...

Le ministère a tout fait pour affaiblir la représentativité des syndicats et la parole des enseignants alors qu'ils ont exprimé avec force ces dernières années leur opposition aux suppressions massives de postes et aux mesures qui déstabilisent l'école.

C'est au contraire à plus de transparence et à un plus grand respect de l'expression des personnels que s'engageaient les accords de Bercy.

Au delà de ce scrutin, le SNUipp-FSU, porteur d'un syndicalisme unitaire, d'action et de propositions, poursuivra avec ardeur et conviction son action et ses mobilisations en faveur des enseignants, de l'école et de tous les élèves.

## Comité Technique Départemental CTSD

Les résultats que nous faisons figurer ci-dessous sont ceux qui concernent le département d'Indre et Loire.

S'il n'y avait pas d'élection directe pour cette instance, les votes émis par les personnels de chaque département de l'Académie ont été « séparés » pour fixer la représentativité des organisations syndicales. Et donc au final pour attribuer les sièges des représentants du personnel au sein de cette instance départementale dont le rôle est fondamental en matière de « carte scolaire » notamment pour le 1er degré.

Inscrits	7 864
Votants	3 285
Exprimés	3 147

	FSU	UNSA	FO	SGEN	SUD	CGT	cse
<b>Voix</b>	1 254	714	501	203	210	200	65
<b>%</b>	39,84	22,68	15,9	6,45	6,67	6,35	2,06
<b>Sièges</b>	5	3	2	0	0	0	0

POUR CONTINUER  
ensemble  
A être INFORMÉ  
A se DÉFENDRE  
A AGIR  
pour TRANSFORMER  
l'école

votre  
adhésion

NOUS EN DONNE  
LES MOYENS

APPEL A ADHERER DU SNUippFSU37



# Bulletin d'adhésion 2011/2012



SNUipp/FSU37

Inscrivez-vous au SNUipp d'Indre et Loire  
SNUipp/FSU 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

Nom : ..... de jeune fille : .....

Prénom : ..... Date de sortie IUFM: .....

Adresse personnelle : .....

.....

Adresse électronique : .....

Tél : ..... portable : .....

Date de naissance : ...../...../19..... Corps : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

fonction : .....

Nomination :  définitive  provisoire  temps partiel .....  dispo

Echelon : ..... Montant de la cotisation (voir tableau) : ..... €

Date : ..... Signature : .....

**Nouvel adhérent:** Compléter le bulletin, choisissez votre mode de paiement et retourner le tout au SNUipp/FSU37. **Mode de paiement :**  
**ren 1 fois:** chèque à l'ordre du SNUIPP37  
**ren 6 fois** par prélèvement automatique à partir du **MOIS SUIVANT:** remplir l'autorisation de prélèvement, la signer et joindre un RIB ou RIP.

**Adhérent 2010/2011 :**  
**paiement par chèque :** retournez le bulletin avec les modifications éventuelles et le paiement.  
**paiement par prélèvement :** suivre les modalités du courrier qui parviendra à votre adresse personnelle à la rentrée de septembre.

Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section d'Indre et Loire du SNUipp.

Le SNUipp 37 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecol'infos, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

## Tableau des cotisations

Echelon	INSTITUTEUR		PROF ECOLE		HORS CLASSE	
	Coût adhésion à payer	soit après déduction fiscale	Coût adhésion à payer	soit après déduction fiscale	Coût adhésion à payer	soit après déduction fiscale
2	106	36	107	36	154	52
3	110	37	116	39	173	59
4	113	38	121	41	188	64
5	115	39	129	43	200	68
6	119	40	137	46	215	73
7	121	41	146	49	231	78
8	123	42	154	52	245	83
9	131	44	164	55		
10	138	46	175	59		
11	146	49	192	65		
	160	54	205	69		

**Pegc**  
Nous contacter  
**02 47 61 82 91**

**TEMPS PARTIEL** Montant de la cotisation X %  
avec un minimum de 86 euros

### Cotisation supplémentaire

Dir 2 à 4 cl	+ 5 €(16 pts)
DIR 5 à 9 cl	+ 9 €(30 pts)
DIR 10 cl et +	+ 12 €(40 pts)
INST SPE RES	+ 4 €(15 pts)
INST SPE CLIS	+ 8 €(27 pts)
IMFIEN	+ 12 €(41 pts)
IMFIUFM	+ 8 €(27 pts)
DR SEGPA	+ 15 €(50 pts)

### Autres situations

M2	22 €
PES	91 €
RETRAITE < 1525 €	105 €
RETRAITE > 1525 €	116 €
AVS	75 €
DISPO	86 €

**66 %** du montant de la cotisation est déductible du montant de l'impôt. *Pour les collègues non imposables et/ou ayant des difficultés financières; n'hésitez pas à nous contacter.*

## Autorisation de prélèvement (n°d'émetteur : 411826)

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR			
COMPTE A DEBITER			
Etablisst	Guichet	N° de compte	Cle
□□□□□	□□□□□	□□□□□□□□□□	□□□□

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES D'INDRE ET LOIRE 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN	
DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER ET ADRESSE	
DATE	SIGNATURE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que dans les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.